

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 59 /22/CKK

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 9
Procuration : 1
Votants : 20

**Objet : Numérisation
des établissements
scolaires-REACT-EU-
AAP 2021 numérique-
Modification de la
délibération
n°47/22/CKK**

**La convocation du
conseil municipal a été
faite le 11/08/ 2022**

**N° d'enregistrement
..... du
.....**

L'an deux mille vingt et deux, le 21 août, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Etaients présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AHAMADA Salama, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, HALIDI Riziki, MOUAYADI Mariame, SOILIH FOUNDI Imadoudine, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, MOUSSA Hamidou, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, AYOUBA Assani-Soufiane, ALI Marise, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, OUSSENI Dawiridine, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, OUSSENI Faina, ABOUDOU Said

Représentés par procuration : ALI MCOLO Tissianti (MOUSSA Hamidou)

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZOUNDINE Affoussati, MOHAMED Anissa, SAINDOU Fatima, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafidine, ALISAID Said, BOINA Roukia

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Mariame MOUAYADI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le rapport de présentation n°13 du 21 août 2022 relatif à la numérisation des établissements scolaires-REACT-EU- AAP 2021 numérique-Modification de la délibération n°47/22/CKK;

Considérant que dans le cadre du programme opérationnel (PO) FEDER - FSE de Mayotte 2014-2020, un Appel à projets d'investissement en faveur d'une relance verte, numérique et résiliente à Mayotte a été lancé par le GIP Europe-. REACT-EU – AAP2021 numérique- visant à favoriser les investissements en faveur de la numérisation des établissements scolaires et universitaires ainsi que les projets portés par les collectivités territoriales en faveur de la transition numérique a été lancé.

La municipalité a déposé un dossier qui dans le cadre des objectifs de la mandature vise à soutenir la généralisation, la transformation du numérique éducatif dans les écoles primaires et élémentaires et à assurer un égal accès au service public de l'éducation, va permettre de financer l'acquisition d'un :

- Equipement numérique fixe et mobile,
- Un réseau informatique.

Le 11 juin 2022, le conseil municipal a validé un plan de financement du projet mobilisant 100 % d'aide FEDER, intitulé « Investissement en matériel numérique pour les écoles de la commune de Kani-Kéli ».

**Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le**
.....

**Et de la réception à la
préfecture le**
.....

Le GIP Europe a demandé une modification du montant FEDER à 83,60 % du coût du projet, soit 376 182 euros et le reste en fonds propres correspondant au FCTVA.

Par ailleurs, le Comité de pré-sélection réuni le 22 juillet, a retenu notre projet dans la mesure où il a obtenu une note supérieure à la moyenne. Le coût du projet est de 450 000 euros.

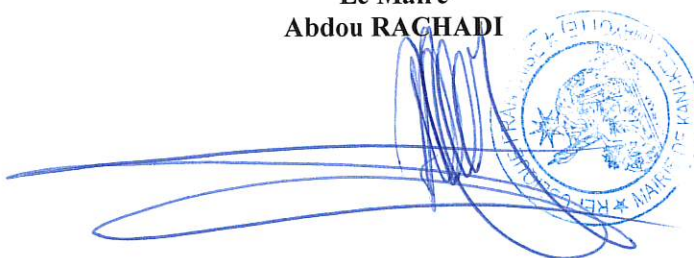
Entendu l'exposé du maire et les discussions qui ont suivi, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- de modifier le plan de financement du projet mobilisant 83,60 % d'aide FEDER, soit 376 182 euros, le taux d'intervention maximum sur cet appel à projets.
- d'autoriser M. le maire à demander cette subvention dans le cadre l'appel à projets de REACT-EU – AAP2021 numérique;
-

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

**Le Maire
Abdou RACHADI**



PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 26 AOUT 2022

D.R.C.L